



Quelles mesures prendre pour maintenir la trésorerie ?

Banque Publique d'Investissement - Banques

En bref :

- **Dispositifs de la BPI** : ces mesures portent sur les solutions de garantie et des financements directs aux entreprises
 - **Octroi de la garantie Bpifrance** : peut se porter garant de prêts de trésorerie à hauteur de 90% pour les TPE/PME ainsi que les ETI ;
 - **Prêts sur 3 à 7 ans** accordés par les banques privées ;
 - Prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement, pour accompagner les réaménagements opérés par les banques, sans frais de gestion.
- **Dispositifs des banques** : la Fédération Française des Banques a prévu des mesures qui devraient se décliner dans l'ensemble des banques locales
 - **Prêts de renforcement de trésorerie**
 - **Procédures accélérées** d'instruction de crédit pour les situations de trésorerie tendues,
 - **Report jusqu'à six mois des remboursements de crédits** pour les entreprises
 - **Suppression des pénalités et des coûts additionnels des reports d'échéances**

De nombreuses mesures ont été annoncées. Malgré le confinement, les services bancaires sont accessibles et mobilisables.

Les mesures de BpiFrance

- Le prêt de trésorerie : BpiFrance peut accorder le **Prêt Atout** sans garantie, allant de 50 000 € à 5 M€. Il convient de noter que ce prêt est accordé à hauteur des fonds propres de l'entreprise.
- Les garanties : pour les autres prêts couvrant le BFR, et les concours bancaires, Bpifrance les garantit jusqu'à 90%.





Quelles mesures prendre pour maintenir la trésorerie ?

Banque Publique d'Investissement - Banques

Les mesures des banques locales

Pour les entreprises ayant un besoin de trésorerie moins important, les banques proposent, pour la plupart, des prêts de soutien à la trésorerie aux entreprises de toutes tailles. Il s'agit de prêts sans garantie, de 3 à 5 ans et d'un montant allant de 10 000 à 10 millions d'euros, avec possibilité de différé de paiement.

Une procédure accélérée d'accord de crédit est mise en place dans toutes les banques.

Banque	Mesures communiquées
BNP Paribas	<ul style="list-style-type: none">- Prêt de renforcement trésorerie,- Procédures accélérées d'instruction de crédit,- Report jusqu'à six mois des remboursements de crédits pour les entreprises,- Suppression des pénalités et des coûts additionnels de reports d'échéances.
Crédit Mutuel	<ul style="list-style-type: none">- Report automatique et sans frais des échéances de crédit jusqu'à septembre,- Report des appels de cotisation d'assurance et maintien des garanties,- Suspension des frais de rejet,- Délai de réponse de 5 jours maximum.
BRED	<ul style="list-style-type: none">- Report de 6 mois sans frais des échéances sera quasiment systématisé,- Réponses rapides aux demandes des clients.
Crédit Agricole	<ul style="list-style-type: none">- Report des échéances de prêts- Prêts de renforcement de trésorerie,- Délais d'octroi réduits.
CEPAC	<ul style="list-style-type: none">- Report d'échéances de prêts moyen et long terme (capital + intérêts) de 6 mois de façon systématique et sans frais pour les codes NAF validés par le Groupe BPCE,- Pour tous les autres codes NAF et seulement sur demande du client, possibilité d'un report allant jusqu'à 6 mois, et sous réserves,- Concours court terme ponctuel sur 6 mois maximum ponctuels à la demande du client,- Accompagnement report d'échéances des prêts immobiliers (partie privée du pro) seulement sur demande écrite du client, possibilité d'un report allant jusqu'à 6 mois et sous réserves.

En cas d'interrogations, il conviendra donc de faire le lien avec votre interlocuteur bancaire habituel.





Quelles mesures prendre pour maintenir la trésorerie ?

Banque Publique d'Investissement - Banques

Médiation du crédit

La médiation s'adresse à toute entreprise en recherche de fonds propres ou confrontée à un refus de financement bancaire ou d'assurance-crédit.

La saisine du médiateur est confidentielle et gratuite, et elle s'effectue en ligne sur www.mediateurducredit.fr.

L'entreprise est recontactée sous 48 heures par la médiation départementale qui recherche une solution avec les banques lorsque le dossier est éligible.

Liens et contacts utiles:

Numéro vert de la BPI: 0 969 370 240

https://mon.bpifrance.fr/authentication/?TAM_OP=login&ERROR_CODE=0x00000000&URL=%2Fmon-espace%2F#/formulaire/soutienauxentreprises

Banques:

Contactez vos partenaires bancaires habituels, pour la mise en œuvre des dispositifs

